



3 DÉCEMBRE 2012

Le Conseil municipal

- **prend connaissance**, du rapport du Maire en vue du débat budgétaire ;
- **fixe**, à la majorité, l'augmentation de 3% des taxes locales ;

Le Conseil municipal a décidé d'augmenter de 3% le taux des Taxes locales. Pour la Taxe d'habitation le taux passe de 9,82 à 10,11%, pour la Taxe du foncier bâti le taux passe de 20,69 à 21,31% et pour la Taxe du foncier non bâti le taux passe de 48,05 à 49,49%.

Il est à noter que, malgré cette hausse des taux, La Talaudière reste toujours parmi les Communes les moins chères de l'Agglomération et du Département.

à l'unanimité

- **approuve** la régularisation des conventions établies entre la Commune et les Associations bénéficiant de subventions importantes (Comité des Fêtes, L'Etendard, l'Etoile sportive Football, le Judo-club, le Jumelage franco-malien) ;
- **accorde** une subvention exceptionnelle de 3 013 € à l'Etoile sportive Basket pour les frais d'arbitrage pour la saison 2011-2012 ;
- **décide**, de ne pas modifier la participation de la Commune aux classes transplantées pour 2013 ;
- approuve le renouvellement des licences d'entrepreneur du spectacle pour l'exploitation du Centre culturel communal "Le Sou" ;

- **approuve** la convention associant la Commune à la SARL dénommée "Bleue comme une orange" pour exploiter un fonds de librairie dans un local loué par la Commune au 12, rue de la République ;

- **approuve** la décision modificative portant sur le Budget de la Commune pour transférer 19 200 € du compte 6745-023 (fonctionnement) au compte 20422-023 (investissement) afin de permettre le versement de subventions attribuées aux professionnels au titre du FISAC ;
- **approuve** le rapport annuel du Comité consultatif de l'Environnement 2011-2012 ;
- **approuve** la modification du Tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- **approuve** la constitution d'une servitude de passage en tréfonds de canalisations publiques sur des parcelles appartenant à la Société ENL Promotion, rue du Roule ;
- **fixe** la teneur des travaux de voirie à mettre en œuvre pour les rues Michelet et Voltaire et décide de limiter à 700 000 € le montant de l'enveloppe nécessaire à la réalisation des travaux ;
- **décide** de faire réaliser l'étanchéité des toitures de la Mairie et de la Salle Omnisports pour un coût ne pouvant pas dépasser 100 000 €.



C'est le 7 décembre à 20 h qu'a été inaugurée la nouvelle librairie de La Talaudière, un équipement réalisé avec l'aide municipale et les encouragements de l'Association des lecteurs.

LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2011

Après renégociation du prix de l'eau avec la société Stéphanoise des Eaux, la ville de Saint-Etienne nous a informé avoir obtenu une baisse de 7 centimes d'euro au m³ à compter du 1er juillet 2013 que nous répercutons sur l'année complète.

PRIX DE VENTE DU m ³ D'EAU		2010	2011	2012	2013
Prix de vente TTC au m ³ d'eau		2,2414 €	2,3022 €	2,3639 €	2,3480 €
TAXE D'ASSAINISSEMENT	TTC	1,3336 €	1,4801 €	1,5743 €	1,8939 €
REDEVANCE POLLUTION	TTC	0,3156 €	0,3271 €	0,3376 €	0,3271 €
REDEVANCE RÉSEAUX DE COLLECTE	TTC	0,1899 €	0,2005 €	0,2110 €	0,2033 €
TOTAL		4,0814 €	4,3098 €	4,4867 €	4,7722 €

Pour ce qui concerne l'assainissement, l'année 2012 a fait ressortir un montant de 458 727 euros correspondant aux frais de gestion du service alors que nous avons pris en compte une somme de 390 960 euros. La différence est due essentiellement à la charge financière (station d'épuration de Furania et réseaux).

Les emprunts sont en cours de renégociation. Si nous obtenons un meilleur financement, nous répercuterons le gain sur l'ensemble des consommateurs. Le Conseil municipal sera, alors, appelé à baisser le prix de l'Assainissement.